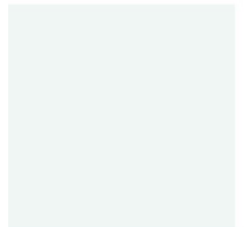
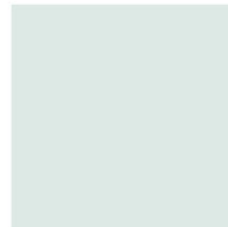
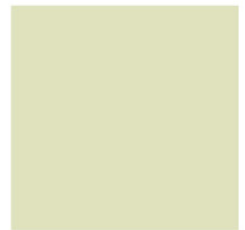
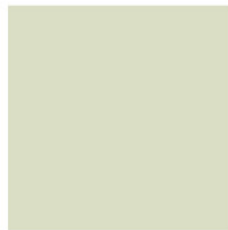
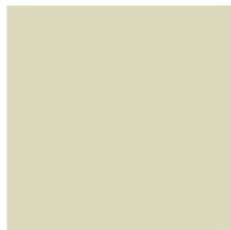
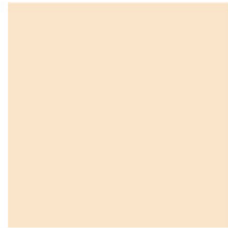
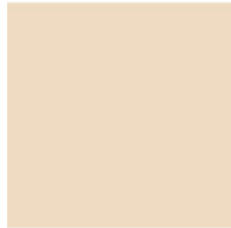


**AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL
DES FORCES CANADIENNES**



**CANADIAN FORCES
PERSONNEL SUPPORT AGENCY**



États financiers

2004 - 2005

États financiers vérifiés 2004-2005

Ce document est présenté en annexe au rapport annuel de 2004-2005 de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC). Le comité de vérification et de responsabilisation du conseil d'administration des Biens non publics a approuvé ces états financiers vérifiés et examinés le 19 juillet 2005.

Table des matières

Section 1	page 1
CANEX	
Section 2	page 13
Services financiers du RARM	
Section 3	page 19
Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes	
Section 4	page 28
Fonds central des Forces canadiennes	
Section 5	page 42
Régime de retraite des employés des Fonds non publics	
Section 6	page 54
Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC	

Section 1



CANEX

États financiers de

CANEX

3 avril 2005

RAPPORT DU PRÉSIDENT – ANNÉE FINANCIÈRE 2004-2005

L'année 2004-2005 s'est avérée très difficile pour le secteur de la vente au détail. Les ventes et les marges bénéficiaires de CANEX/NATEX ont été soumises aux forces du marché concurrentiel ainsi qu'à d'autres facteurs internes et imprévus. De grands déploiements de troupes au Canada et en Europe, de mauvaises conditions météorologiques durant les importantes saisons de vente du printemps et de l'été, la hausse du prix de l'essence et la tendance à la baisse du taux d'occupation des logements familiaux et de l'entraînement des troupes étrangères au Canada ont exercé une incidence négative sur certains aspects de l'exploitation de nos commerces au Canada et en Europe. Malgré ces facteurs négatifs, CANEX/NATEX a réussi à maintenir fermement l'accent sur les priorités opérationnelles et sur les principaux piliers du plan d'activités de 2004-2005. En réaction à ces importantes pressions, CANEX/NATEX a mis en œuvre des décisions stratégiques qui appuyaient directement la croissance de notre part de marché et ont conséquemment augmenté les redevances versées aux fonds de bien-être et de maintien du moral des bases/escadres canadiennes et de l'Élément E-3A à Geilenkirchen.

Durant l'année financière de 13 mois de 2004-2005, les ventes consolidées de CANEX se sont établies à 148,5 M\$, comparativement aux 137,6 M\$ enregistrés durant la période de 12 mois de la précédente année financière, ce qui représente une augmentation de 7,9 %. Le profit brut s'est apprécié de 2,7 M\$, passant de 33 M\$ à 35,7 M\$, une augmentation de 8,1 pourcent. Le bénéfice d'exploitation a subi un recul significatif, passant de 6,7 M\$ à 5,5 M\$, tout comme le bénéfice net, qui a chuté de 1,8 M\$ à 0,2 M\$. Ces résultats sont directement attribuables aux stratégies mises en œuvre pour conserver notre part de marché et ont fait en sorte que nous puissions contrôler nos stocks et respecter les estimations des redevances à verser aux fonds de bien-être et de maintien du moral des bases/escadres canadiennes et de l'Élément E-3A à Geilenkirchen. Les redevances et contributions consolidées ont grimpé de 4,9 M\$ à 5,3 M\$. Bien que le début de 2004-2005 ait présenté de nombreux défis pour les détaillants, le positivisme a prévalu dans le milieu des affaires tout au long de la deuxième moitié de l'année, confirmant l'opportunité des stratégies audacieuses adoptées par CANEX/NATEX.

La position financière consolidée de CANEX a poursuivi son ascension, le total de l'actif ayant augmenté de 2,7 M\$ et le total du passif à court terme ayant diminué de 0,3 M\$. Le passif à long terme, que représentent les emprunts, a grimpé puisque nous avons respecté nos engagements et amélioré les installations, les produits offerts et les services. L'année financière 2004-2005 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau magasin de détail à Halifax, un nouveau Dépanneur-Tim Hortons à Valcartier, d'importantes mises à niveau des terminaux de point de vente à l'échelle de CANEX/NATEX, l'achat de matériel pour PRINTX et la poursuite de nos investissements dans notre programme de prévention des pertes et de protection des biens.

La nature du commerce de détail présentera toujours un défi. Toutefois, CANEX comprend clairement l'importance de son rôle dans la qualité de vie des membres des Forces canadiennes et de leurs familles. En dépit de la concurrence toujours plus grande et de la dynamique fluctuante du marché, CANEX/NATEX, grâce à l'engagement et au dévouement de ses employés, continue d'exploiter une entreprise en bonne santé financière qui répond avec succès aux besoins et aux attentes de sa clientèle.

Le président de CANEX/NATEX,

G.M. Mahon

Deloitte & Touche, s.r.l.
800 - 100 rue Queen
Ottawa ON K1P 5T8
Canada

Tél. : (613) 236-2442
Télec. : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

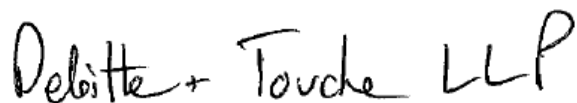
Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration des Biens non publics

Nous avons vérifié le bilan de CANEX au 3 avril 2005 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour la période de treize mois terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de CANEX. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de CANEX au 3 avril 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période de treize mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Le 22 juin 2005

CANEX

Bilan

au 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>3 avril 2005</u>	<u>29 février 2004</u>
ACTIF À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	262 \$	1 740 \$
Placements à court terme	127	1 978
Débiteurs	13 659	11 622
Stocks	17 565	17 116
Charges payées d'avance	298	370
	31 911	32 826
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)		
DÉBITEURS	24 724	21 952
	2 647	1 827
	59 282 \$	56 605 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	10 867 \$	11 586 \$
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 4)	2 074	1 652
	12 941	13 238
DETTE À LONG TERME (note 4)		
	13 863	9 832
	26 804	23 070
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'apport	23 112	23 112
Bénéfices non répartis	9 225	9 033
Écart de conversion	141	1 390
	32 478	33 535
	59 282 \$	56 605 \$

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

CANEX

État des résultats et des bénéfices non répartis

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>3 avril 2005</u> (13 mois)	<u>29 février 2004</u> (12 mois)
Ventes	148 490 \$	137 584 \$
Coût des marchandises vendues et des services fournis	112 818	104 595
Bénéfice brut	35 672	32 989
Autres produits (note 5)	8 682	7 774
	<u>44 354</u>	<u>40 763</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	22 326	19 662
Autres charges d'exploitation (note 11)	12 165	10 269
Amortissement des immobilisations corporelles	3 495	2 984
Prélèvements (note 6)	330	646
Intérêts sur les emprunts (note 4)	543	453
	<u>38 859</u>	<u>34 014</u>
Bénéfice avant les redevances et les autres éléments	5 495	6 749
Frais liés à la désaffectation des postes d'essence (note 7)	-	(100)
Redevances et contributions (note 9)	(5 303)	(4 896)
BÉNÉFICE NET	192	1 753
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	9 033	7 280
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	<u>9 225 \$</u>	<u>9 033 \$</u>

CANEX

État des flux de trésorerie

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>3 avril 2005</u> (13 mois)		<u>29 février 2004</u> (12 mois)	
EXPLOITATION				
Bénéfice net	192	\$	1 753	\$
Éléments sans incidence sur l'encaisse				
Amortissement des immobilisations corporelles	3 495		2 984	
Perte provenant de la cession d'immobilisations corporelles	362		221	
	4 049		4 958	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 12)	(3 961)		(1 372)	
<hr/>				
Encaisse provenant d'activités d'exploitation (ou utilisée pour celles-ci)	88		3 586	
<hr/>				
INVESTISSEMENT				
Produit réalisé sur la vente de placements à court terme	1 851		92	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 288)		(4 367)	
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	234		-	
	(5 203)		(4 275)	
<hr/>				
FINANCEMENT				
Nouveaux emprunts contractés	6 353		1 986	
Remboursement d'emprunts	(1 899)		(1 751)	
	4 454		235	
<hr/>				
Incidence de la fluctuation du taux de change sur les espèces et les quasi-espèces	(817)		473	
<hr/>				
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 478)		19	
<hr/>				
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 740		1 721	
<hr/>				
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	262	\$	1 740	\$
<hr/>				
Information supplémentaire :				
Intérêts payés sur les emprunts	543	\$	453	\$

CANEX

Notes complémentaires

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

1. ORGANISATION

Les Économats des Forces canadiennes (CANEX), division de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC), exploitent leurs commerces sous l'autorité du chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Fonds non publics. La responsabilité de l'administration des activités de CANEX incombe au conseil d'administration des Biens non publics.

Programmes de soutien du personnel est l'expression désignée pour décrire les activités du ministère de la Défense nationale (MDN) qui visent à rehausser le moral et à contribuer au bien-être et à l'efficacité du personnel des Forces canadiennes, activités qui sont généralement appuyées par des ressources publiques et non publiques. CANEX fait partie de ces activités.

L'appui de CANEX par l'État est défini au chapitre 6 du manuel du MDN A-PS-110-001/AG-002 - Aide publique aux programmes de soutien du personnel des Forces canadiennes et par la Directive 689194 du Conseil du Trésor qui précise :

« Dans une mesure raisonnable, le personnel des Forces canadiennes devrait pouvoir disposer de biens, de services et d'installations de loisirs dans son secteur de service. Lorsque ces biens, ces installations et ces services sont inadéquats, le Ministère qui, comme employeur, doit les fournir quand cela est possible et souhaitable, peut confier cette responsabilité à un ensemble d'organismes financés par des fonds non publics. »

L'appui financier accordé directement ou indirectement à CANEX par le MDN varie selon la classification attribuée à la base, l'escadre ou l'unité. Que la base soit désignée éloignée, rurale, semi-urbaine ou urbaine, chacune des classifications a un niveau déterminé de soutien public du MDN.

Au Canada, cette entreprise exploite, sous le nom de CANEX, des commerces dans les bases, les escadres et les unités des Forces canadiennes. À la base aérienne de l'OTAN, à Geilenkirchen, en Allemagne, des commerces semblables sont exploités sous le nom de NATEX conformément à un accord de concession (« contrat avec NATEX ») entre CANEX et le QG de l'Élément E-3A de la NAEWF. CANEX exploite aussi, en Allemagne, un commerce de vente de produits automobiles sous le nom d'AMSTO.

La quasi-totalité des bénéfices de CANEX est distribuée aux fonds des bases, des escadres et des unités où CANEX exploite des commerces. NATEX distribue les bénéfices à la base de l'OTAN conformément au contrat avec NATEX.

CANEX

Notes complémentaires

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À titre d'entreprise publique exploitant des commerces, CANEX prépare ses états financiers comme ceux d'une entreprise privée. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Présentation des états financiers et modification de la clôture de l'exercice

Les états financiers regroupent les comptes de CANEX, de NATEX et d'AMSTO. Aux fins des états financiers, ces entités sont regroupées et désignées sous le nom de CANEX. Toutes les opérations et tous les soldes importants entre les diverses entités ont été éliminés.

Le ministère de la Défense nationale met gratuitement à la disposition de CANEX certaines installations. Par conséquent, les états financiers ci-joints ne reflètent que l'actif qui appartient à CANEX et les coûts qui sont à sa charge.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le conseil d'administration des Biens non publics a approuvé la modification de la clôture de l'exercice, soit de février à mars. Par conséquent, les états financiers de l'exercice 2004-2005 couvrent une période comptable de 13 mois qui s'est terminée le 3 avril 2005. Les états financiers comparatifs de l'exercice 2003-2004 représentent une période de 12 mois terminée le 29 février 2004.

Constatation des produits

Les produits de la vente de marchandises sont constatés au moment où le client accepte la marchandise. CANEX comptabilise les produits des ventes financées par son plan de crédit lorsque le client prend possession de la marchandise et la possibilité de recouvrer les fonds est confirmée. Les débiteurs du plan de crédit étalés sur plus d'un an sont constatés comme débiteurs à long terme. Les redevances des concessions et les frais administratifs sont constatés conformément aux modalités fixées par les ententes.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces se composent de l'encaisse et des placements à court terme portant une échéance initiale de trois mois ou moins. CANEX recourt aux services bancaires du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) et à des services bancaires locaux. Les espèces et les quasi-espèces comprennent les sommes déposées et les découverts bancaires auprès du FCFC.

CANEX

Notes complémentaires

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements à court terme

Les placements à court terme se composent d'obligations cotées AAA facilement négociables et de certificats de placement garantis portant une échéance de plus de trois mois et de moins de 12 mois. Ils sont enregistrés au moindre du coût ou de la valeur marchande. CANEX se donne comme pratique de conserver ces valeurs jusqu'à leur date d'échéance. La valeur comptable des obligations et des certificats de placement garantis comprend les intérêts courus et se rapproche de leur valeur marchande.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette réduite de la marge bénéficiaire normale, le coût étant déterminé selon la méthode de l'inventaire au prix de détail pour la quasi-totalité des stocks. Les coûts sont essentiellement déterminés d'après le coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative aux taux suivants :

Bâtiments	5 %
Véhicules et matériel informatique	24 %
Agencements et équipement	12 %
Améliorations locatives	9 %

Perte de valeur des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrement chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Cette perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable est supérieure aux flux non actualisés de trésorerie totaux prévus par l'utilisation ou la cession éventuelle des immobilisations. Le montant de la perte équivaut à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. Aucune perte n'a été constatée pour l'exercice 2004-2005 ou 2003-2004.

CANEX

Notes complémentaires

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises étrangères

La monnaie de publication des états financiers et la monnaie fonctionnelle de CANEX est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle de NATEX et d'AMSTO est l'euro. Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment même de la transaction. L'actif et le passif monétaires, qui ne sont pas en monnaies fonctionnelles, sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans le bénéfice net.

NATEX et AMSTO sont considérés comme des entreprises autonomes à l'étranger. L'actif et le passif de ces entreprises ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'arrêté des comptes. Leurs recettes et leurs dépenses sont converties au taux de change moyen de l'exercice. Les gains et les pertes qui en résultent sont enregistrés à titre d'écart de conversation dans les capitaux propres.

Impôts sur les bénéfices

CANEX, entité non constituée en personne morale, n'est assujéti à l'impôt sur le revenu ni au Canada ni en Allemagne. Aucune charge n'a été incluse dans les présents états financiers pour les impôts sur les bénéfices.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations significatives effectuées pour les présents états financiers concernent l'évaluation des stocks, la durée économique des immobilisations, le régime de retraite et les frais liés à la désaffectation des postes d'essence.

CANEX

Notes complémentaires

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

3.IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	3 avril 2005			29 février 2004
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtiments	21 446 \$	10 249 \$	11 197 \$	8 775 \$
Véhicules et matériel informatique	4 759	2 981	1 778	1 256
Agencements et équipement	11 179	6 669	4 510	4 332
Améliorations locatives	17 257	10 018	7 239	7 589
	54 641 \$	29 917 \$	24 724 \$	21 952 \$

4.DETTE À LONG TERME

Les emprunts non garantis sont détenus par le FCFC et portent intérêt au taux de 4 % (AF 2003-2004 - 4 %). Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices et par la suite se fera comme suit :

AF 2005-2006	2 074	\$
AF 2006-2007	2 195	
AF 2007-2008	2 096	
AF 2008-2009	1 938	
AF 2009-2010	1 573	
Par la suite	6 061	
	15 937	
Moins : tranche échéant au cours du prochain exercice	2 074	
Tranche à long terme	13 863	\$

5.AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont composés essentiellement de frais de concessions dans les bases, les escadres et les unités au Canada et des frais d'administration du programme de chauffage au mazout et des régimes d'assurance. Pour l'exercice 2004-2005, les produits d'intérêts créditeurs provenant de placements se chiffrent à 472 \$ (AF 2003-2004 - 418 \$).

CANEX

Notes complémentaires

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

6. PRÉLÈVEMENTS

Au cours de l'exercice 2004-2005, des prélèvements ont été versés à la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) à un taux équivalant à 0,15 % des ventes totales. Au cours de l'exercice 2003-2004, les prélèvements ont été versés au FCFC et à la CAPFC au taux de 0,45 % des ventes totales. Les prélèvements versés par AMSTO sont calculés au taux de 20 % des ventes d'automobiles totales (AF 2003-2004 - 20 %).

7. FRAIS LIÉS À LA DÉSAFFECTATION DES POSTES D'ESSENCE

CANEX travaille toujours en étroite collaboration avec les Produits Shell Canada limitée et le MDN à la désaffectation des anciens postes d'essence de CANEX et à la décontamination des sites. Au cours de l'exercice 2004-2005, CANEX n'a engagé aucune dépense additionnelle (AF 2003-2004 - 100 \$) pour la désaffectation des postes d'essence. Le total des frais de ce projet encourus par CANEX à ce jour se chiffre à 3 700 \$. Il est impossible de déterminer le coût total final à l'heure actuelle. Une réserve de 300 \$ (AF 2003-2004 - 406 \$) est incluse au poste créditeurs et charges à payer et représente la meilleure estimation de la direction quant à la responsabilité éventuelle de CANEX dans cette affaire. En date du 3 avril 2005, aucune provision n'a été comptabilisée pour les coûts prévus ou possibles de la restauration des postes d'essence présentement en exploitation.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de CANEX sont admissibles à devenir membres du Régime de retraite des employés des Fonds non publics (le régime). Ce régime est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées qui procure des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2004, le passif net du régime dépasse l'actif net. CANEX évalue le solde de sa contribution pour combler ce manque à 1 439 \$, payable jusqu'à ce que ce déficit soit éliminé. Au cours de l'exercice 2004-2005, CANEX a cotisé 255 \$ (AF 2003-2004 - 295 \$) pour ce manque à gagner en plus de sa part normale d'employeur de 757 \$ (AF 2003-2004 - 662 \$). Les cotisations au régime sont comprises dans le poste salaires et avantages sociaux.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Redevances et contributions

Au cours de l'exercice 2004-2005, CANEX a versé 3 467 \$ (AF 2003-2004 - 3 298 \$) en redevances aux bases, aux escadres et aux unités des Forces canadiennes. Au Canada, les redevances se composent de la contribution de CANEX à la Subvention de l'ASPFC et d'une contribution directe correspondant à 1,5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets des concessions, sauf à la BFC Suffield et à la BFC Wainwright

CANEX

Notes complémentaires

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

où les redevances représentent 5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets de concession.

Au cours de l'exercice 2004-2005, NATEX a versé 1 836 \$ (AF 2003-2004 - 1 598 \$) à la base aérienne de l'OTAN. Cette contribution est fondée sur divers pourcentages des ventes aux consommateurs conformément au contrat avec NATEX.

Ministère de la défense nationale

Au cours de l'exercice 2004-2005, le MDN a contribué pour 1 974 \$ (AF 2003-2004 - 1 775 \$) à CANEX en appui aux coûts salariaux et pour 186 \$ (AF 2003-2004 - 164 \$) en appui aux activités liées aux déplacements, aux vérifications et aux frais de bureaux. Toutes les sommes perçues ont été inscrites en réduction des frais d'exploitation correspondants dans l'état des résultats. De plus, au cours de l'exercice 2004-2005, le MDN a contribué pour 677 \$ (AF 2003-2004 - nul \$) à CANEX à titre de remboursement en raison de la fermeture de certains points de vente.

De plus, le MDN paie pour d'autres services, ou en fournit gratuitement, au nom de CANEX, notamment des paiements tenant lieu de taxes et des services consultatifs juridiques et environnementaux. La valeur de ces paiements et de ces services n'a pas été déterminée.

Fonds central des Forces canadiennes (FCFC)

Le FCFC fournit des services de comptabilité, de technologie de l'information et de ressources humaines à CANEX. Ces services sont fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange de 2 377 \$ (AF 2003-2004 - 2 135 \$), ce qui constitue le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés et représente la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait à la juste valeur de ces services. Cette somme est incluse au poste autres charges d'exploitation.

10.ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, CANEX, à l'occasion, est impliqué dans des actions en justice. Si la direction estime que ces actions peuvent avoir un impact significatif et que la somme en cause est quantifiable, une provision pour perte est déterminée selon le dénouement probable qu'envisage la direction. CANEX ne fait aucune provision pour des réclamations qui ne donneront probablement pas lieu à une perte importante, dont l'issue est impossible de déterminer et dont le montant de la perte ne peut être raisonnablement estimé. Tout règlement ou toute somme à verser par suite d'une réclamation ne sont prévus que s'ils peuvent être raisonnablement déterminés.

CANEX

Notes complémentaires

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs à court terme, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement aux valeurs comptables présentées dans les états financiers puisque ces instruments financiers sont à courte échéance.

La juste valeur des débiteurs et des emprunts à long terme n'a pas été déterminée, car cette information n'était pas facilement disponible. Les débiteurs à long terme viennent à échéance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du contrat et ne portent pas intérêt.

Risque de crédit

CANEX accorde du crédit à ses clients par l'intermédiaire de son plan de crédit. CANEX suit des procédures d'évaluation, d'approbation et de contrôle en vue de réduire le risque de crédit. Les pertes sur créances prévues sont incluses dans la provision pour créances douteuses.

Risque de change

CANEX réalise certaines recettes et engage certaines dépenses en devises autres que ses monnaies fonctionnelles (le dollar canadien et l'euro) et s'expose donc à un risque de change. Un gain de change de 15 \$ (AF 2003-2004 - 285 \$) est inclus dans le poste autres charges d'exploitation.

Risque de taux d'intérêt

CANEX est exposé à une fluctuation des taux d'intérêt en raison de ses placements et emprunts à court terme.

12. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	<u>3 avril 2005</u> (13 mois)		<u>29 février 2004</u> (12 mois)	
Débiteurs	(2 931)	\$	319	\$
Stocks	(796)		775	
Charges payées d'avance	60		(159)	
Créditeurs	(294)		(2 307)	
	<hr/>			
Total	(3 961)	\$	(1 372)	\$

CANEX

Notes complémentaires

pour la période de treize mois terminée le 3 avril 2005

(en milliers de dollars canadiens)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DES BIENS NON PUBLICS

Général	R. Hillier (président)	Chef d'état-major de la Défense
Général	J.M.G. Baril (retraité)	Président antérieur
Vam	R.D. Buck	Vice-chef d'état-major de la Défense
Lgén	M.J. Dumais	Sous-chef d'état-major de la Défense
Vam	G.E. Jarvis	Sous-ministre adjoint (RH-Mil)
Vam	M.B. MacLean	Chef d'état-major des Forces maritimes
Lgén	J.H.P.M. Caron	Chef d'état-major de l'Armée de terre
Lgén	J.S. Lucas	Chef d'état-major de la Force aérienne
M.	R. Monette	Sous-ministre adjoint (Finances et Services du Ministère)
M ^{me}	L. Holland	Conseillère juridique du MDN et des FC
M ^{me}	S. Siegel	Sous-ministre adjoint (RH-Civ)
Mgén	J.S.T. Pitzul	Juge-avocat général
Mgén	H. Petras	Chef - Réserves et cadets
Adjuc	D.L.J. Gilbert	Adjudant-chef des Forces canadiennes
Adjuc	V.P. Rioux	Adjuc SCEMD
Pm 1	K.E. Davis	Premier maître de 1re classe du commandement du CEMFM
Adjuc	G.R. Lacroix	Adjudant chef du commandement du CEMAT
Adjuc	R. Bouchard	Adjudant chef du commandement du CEMFA
Adjuc	C.V. Tkacz	Adjudant-chef du groupe du sous-ministre adjoint (RH-Mil)
Mgén	D. Langton	Chef de la direction de l'ASPFC
GESTION		
M.	Gerry Mahon	Président, CANEX/NATEX
M.	Mac McMillan	Vice-président, CANEX
M.	Bill Thomson	Vice-président, NATEX
VÉRIFICATEURS		
	Deloitte & Touche s.r.l	Ottawa (Ontario)

Section 2



Produits propres aux SF RARM

KPMG LLP
Comptables agréés
Bureau 1500, Purdy's Wharf Tower
1959 Upper Water Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2
Canada

Téléphone : (902) 492-6000
Fax : (902) 429-1307
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LES PRIMES PERÇUES, LES RENDEMENTS DES PLACEMENTS, LES RÉCLAMATIONS PAYÉES ET LES DÉPENSES ACQUITTÉES DES PRODUITS PROPRES AU RÉGIME D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE

Au conseil d'administration des Biens non publics,

Nous avons vérifié l'état des primes perçues, des rendements des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées des états financiers des produits propres au Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) de l'exercice clos au 31 décembre 2004 présentés ci-joints. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur des Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (SF RARM). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

À l'exception des explications fournies dans le paragraphe qui suit, notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les produits propres au RARM ont enregistré des revenus d'intérêts totalisant 8 257 589 \$ inscrits aux revenus de placement; le calcul a été effectué en se fondant sur les provisions mathématiques. L'administrateur a confié l'évaluation des provisions mathématiques des SF RARM à des actuaires indépendants. En conséquence, nous avons reçu la consigne de ne pas entreprendre de procédure dans ce domaine et n'avons pas été en mesure de vérifier s'il était nécessaire d'effectuer des rajustements aux revenus de placement calculés selon les provisions mathématiques.

Les SF RARM comptabilisent leurs placements dans des fonds distincts évalués au marché et ont inscrit 13 267 687 \$ à titre de revenus de placement. À cet égard, l'information financière n'est pas conforme aux principes comptables canadiens généralement reconnus, puisque les sociétés d'assurance vie et d'assurance santé sont tenues de rendre compte de leurs placements selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes. Si les recettes de placement des fonds distincts étaient comptabilisées selon les principes comptables canadiens généralement reconnus, les recettes de placement des produits propres au RARM auraient accusé une diminution de 6 469 710 \$.

Les SF RARM comptabilisent leurs dépenses en immobilisations à titre de dépenses acquittées dans l'année d'acquisition. À cet égard, l'information financière n'est pas conforme aux principes comptables canadiens généralement reconnus selon lesquels les dépenses en immobilisations doivent être différées et amorties sur leur durée de vie utile estimative, d'une manière rationnelle et systématique. Si les dépenses en immobilisations avaient été comptabilisées conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, les dépenses acquittées par les produits propres au RARM auraient affiché une diminution de 111 056 \$. Une estimation de l'amortissement des dépenses en immobilisations effectuée pour les produits propres au RARM n'a pas été déterminée.

À notre avis, à l'exception du traitement comptable des placements dans les fonds distincts et des dépenses en immobilisations décrites dans les paragraphes précédents, ainsi que les effets des rajustements aux recettes de placement, s'il y a lieu, qu'il aurait pu être nécessaire de faire si nous avions été en mesure d'effectuer les procédures concernant l'évaluation des provisions mathématiques, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image matérielle fidèle des primes perçues, du rendement des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées présentés dans les états financiers des produits propres au RARM pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG LLP

KPMG LLP
Comptables agréés
Halifax, Canada
Le 8 avril 2005

RÉGIME D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE

Année financière se terminant le 31 décembre 2004

Produits propres au RARM

Primes perçues	36 786 235 \$
Revenus de placement	21 469 665 \$
Réclamations versées	27 300 204 \$
Dépenses payées	8 030 108 \$

**Produits propres au RARM
Bilan (note 1)**

(En milliers de dollars)

	AF 2004	AF 2003
	\$	\$
<u>ACTIF</u>		
Fonds	368 784	344 256
Total de l'actif	368 784	344 256
<u>PASSIF</u>		
Passif - Réserves	167 896	157 292
Total du passif	167 896	157 292
EXCÉDENT		
Total de l'excédent	200 888	186 964
Total du passif et de l'excédent	368 784	344 256

Note 1 : Le bilan a été examiné par Mercer HR dans leur rapport financier pratique.

Produits propres au RARM
États financiers à la fin de l'année financière 2004

	(En milliers de dollars)	
	Fin de l'année 2004 \$ (Note 1)	Fin de l'année 2003 \$ (Note 1)
Revenus		
Primes	36 786	34 473
Revenus de placement sur les réserves actuarielles	8 202	8 881
Revenus de placement sur les fonds distincts	13 268	16 993
Total des revenus	58 256	60 347
Frais d'exploitation		
Réclamations et frais connexes	27 300	27 496
Augmentation de la réserve	1 410	5 714
Autres	8 030	8 149
Total des frais d'exploitation	36 740	41 359
Bénéfice d'exploitation	21 516	18 988
Postes extraordinaires		
Transferts au programme de recapitalisation	-	(10 000)
Subvention de l'ASPFC pour le BEMM	(2 500)	-
Autres	(5 092)	(1 666)
Bénéfice net	13 924	7 322
Ajustement - bénéfice/(perte) net(te) (note 2)	13 924	17 322

Notes :

1. Les primes, les recettes de placements, les réclamations et les autres dépenses ont été vérifiées par KPMG.

2. Ne comprend pas les transferts au programme de recapitalisation.

Section 3

Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes

ÉTATS FINANCIERS
pour la
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

au Conseil d'administration de la

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes au 31 décembre 2004, et les états des soldes des fonds, des revenus et dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.



Welch & Company LLP
COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 4 mai 2005

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

<u>ACTIF</u>	2004	2003
ACTIFS À COURT TERME		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	1 961 331 \$	1 372 920 \$
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	303 168	251 387
Contributions et autres débiteurs	27 901	25 248
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration en cours (note 3)	5 662 020	6 490 633
Portion exigible des prêts d'aide financière d'urgence en cours (note 3)	892 115	932 917
Portion exigible des prêts d'étude (note 3)	1 596 293	1 388 040
	10 442 828	10 461 145
MATÉRIEL DE BUREAU , net de l'amortissement cumulé de 24 274 \$ (20 425 \$ en 2003)	1 897	5 746
PRÊT D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 3)	1 217 094	1 469 463
PRÊTS D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS (note 3)	1 197 819	1 601 522
PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS (note 3)	2 202 130	1 539 043
	4 618 940	4 615 774
ACTIFS EN FIDUCIE (note 4)		
Dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes	34 526	37 165
	15 096 294 \$	15 114 084 \$
<u>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</u>		
PASSIF EXIGIBLE		
Comptes créditeurs	8 797 \$	6 927 \$
ACTIF EN FIDUCIE (note 4)	34 526	37 165
	43 323	44 092
SOLDE DE LA CAISSE	15 052 971	15 069 992
	15 096 294 \$	15 114 084 \$

Approuvé par le conseil :

..... Directeur

..... Directeur

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET SOLDE DE LA CAISSE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

	2004	2003
Revenus		
Intérêt sur les prêts en cours	515 481 \$	473 526 \$
Contributions provenant du Fonds central des Forces canadiennes	272 744	290 352
Intérêt sur les dépôts	79 137	107 794
Divers	2 687	3 150
	870 049	874 822
Dépenses		
Salaires et avantages des employés (note 5)	425 408	443 379
Subventions	190 467	185 284
Prêts radiés	260 536	284 013
Amortissement	3 849	4 044
Divers	6 810	8 995
	887 070	925 715
Dépenses nettes pour l'exercice	(17 021)	(50 893)
Solde de la Caisse – début de l'exercice	15 069 992	15 120 885
Solde de la Caisse – fin de l'exercice	15 052 971 \$	15 069 992 \$

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

	2004	2003
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Dépenses nettes pour l'exercice	(17 021) \$	(50 893) \$
Articles n'affectant pas l'encaisse		
Prêts radiés	272 135	292 175
Amortissement	3 849	4 044
Changement dans le niveau des		
Contributions et autres débiteurs	(2 653)	(3 848)
Comptes clients	(769)	(1 649)
	255 541	239 829
Activités de placement		
Prêts d'auto-amélioration avancés	(8 552 170)	(10 043 800)
Prêts d'urgence avancés	(784 652)	(1 380 487)
Prêts d'études avancés	(2 655 500)	(2 558 000)
Remboursement de prêts	12 374 334	12 276 491
Achat d'ameublement de bureau	-	(1 065)
	382 012	(1 706 861)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	637 553	(1 467 032)
Encaisse et dépôt, début de l'exercice	1 661 472	3 128 504
Encaisse et dépôt, fin de l'exercice	2 299 025 \$	1 661 472 \$
Encaisse et dépôt composés de :		
Dépôts au Fonds central des Forces canadiennes		
Fonds de fonctionnement	1 961 331 \$	1 372 920 \$
Fonds de fiducie	34 526	37 165
	1 995 857	1 410 085
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	303 168	251 387
	2 299 025 \$	1 661 472 \$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) fonctionne à titre d'organisme caritatif et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD - CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence canadienne des douanes et du revenu à titre d'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et retraités des Forces canadiennes, ainsi qu'à leurs familles, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling et d'aide financière sous forme de prêt d'auto-amélioration, d'aide financière d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

a) *Instruments financiers*

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent d'espèces, de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), de contributions et autres débiteurs, de prêts en cours et passif. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le fonds à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts d'encaisse auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement du portefeuille du FCFC. La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux anciens membres des Forces canadiennes et assume ainsi un élément de risque. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixes ou que les prêts sont sans intérêt. La CAPFC a établi un processus d'évaluation du crédit, d'approbation et de surveillance en vue de diminuer les risques de crédit potentiels. Les mauvaises créances anticipées pour ces prêts se chiffraient à 306 201 \$ à la fin de l'exercice (284 900 \$ en 2003).

La juste valeur des dépôts au FCFC, les espèces détenues dans les bases aux fins des prêts, les contributions et les autres débiteurs et comptes fournisseurs se situent près de leur valeur comptable en raison des échéances fixées à court terme. Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur des prêts d'auto-amélioration, des prêts d'urgence et des prêts d'études à percevoir. Les termes et conditions de ces prêts sont précisés dans les notes.

b) *Équipement*

L'équipement est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

c) *Contributions*

Les contributions du FCFC sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la Caisse.

d) *Intérêts sur les prêts en cours*

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée du terme du prêt pertinent.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (Suite)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

e) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

f) *Services fournis sans frais*

Les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire se chargent de l'hébergement des bureaux de la Caisse. En outre, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom de la Caisse. De tels services ne sont pas reconnus dans les états financiers en raison de la difficulté à en déterminer la valeur comptable.

g) *Utilisation des prévisions budgétaires*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats véritables peuvent différer de ces prévisions.

3. PRÊTS EN COURS

a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 500 \$ à 4 000 \$. Les conditions de remboursement varient de 12 à 24 mois et comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

b) *Prêts d'aide financière d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 6 ans à un taux d'intérêt annuel de 2 %.

c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant et rembourser le montant sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 %. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$

4. PASSIF EN FIDUCIE

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes administre trois fonds de fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour contrôler le solde impayé des subventions et des prêts accordés par la CAPFC. Le montant des subventions est déterminé par la CAPFC et les paiements sont réglés sur réception des factures.

M^{me} Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie en mémoire de son fils, le Caporal Ronald MacDonald mort le 10 décembre 1975 alors qu'il était en service au sein des Forces canadiennes en Allemagne. Le fonds a pour but d'aider les membres des Forces canadiennes et leurs familles aux prises avec des difficultés financières. Le gestionnaire de la CAPFC accorde des subventions maximales de 500 \$ par personne payées sur les intérêts accumulés. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en

fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 1 %.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (Suite)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été mis en place en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études post secondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 2 %.

Voici un résumé des transactions de l'année.

	Fiducie pour l'aide financière	Fonds en fiducie du Caporal Ronald MacDonald	Fonds de bourse des Services logistiques	Total 2004	Total 2003
Solde, début de l'exercice	1 200 \$	20 741 \$	15 224 \$	37 165 \$	41 060 \$
Intérêt reçu	–	680	335	1 015	1 290
Débours (12 836)	(5 085)	(1 000)	(1 500)	(7 585)	(12 836)
Entrées dans le compte en fiducie	3 931	–	–	3 931	7 651
Solde, fin de l'exercice	46 \$	20 421 \$	14 059 \$	34 526 \$	37 165 \$

5. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime interentreprises à prestations déterminées qui procure des prestations en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de la CAPFC peuvent adhérer à ce régime. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2004, le passif net du régime dépasse l'actif net. La CAPFC évalue le solde de sa contribution pour combler ce manque à 62 165 \$, payable jusqu'à ce que ce déficit soit éliminé. Au cours de l'exercice 2004, la CAPFC a cotisé 9 750 \$ (31 880 \$ en 2003) pour combler ce manque à gagner en plus de sa part normale d'employeur de 29 357 \$ (28 441 \$ en 2003). Les cotisations au régime sont comprises dans le poste Salaires et avantages sociaux.

Section 4

Fonds central des Forces canadiennes

**ÉTATS FINANCIERS
POUR LE
FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 3 AVRIL 2005**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 3 avril 2005, et les états des soldes des fonds, des recettes et dépenses, et des flux de trésorerie pour le dernier exercice qui s'est échelonné sur treize mois. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 3 avril 2005 et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour le dernier exercice de treize mois, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.



COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 17 juin 2005

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS FINANCIERS
AU 3 AVRIL 2005**

	<u>Au 3 avril 2005</u>	<u>Au 29 février 2004</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et quasi-espèces (note 3)	1 873 234 \$	4 736 579 \$
Intérêt accumulé à recevoir	525 181	707 731
Comptes clients (note 4)	19 044 264	17 391 582
Charges payées d'avance	388 056	299 152
Portion exigible des prêts en cours (note 5)	3 021 220	2 741 526
	<u>24 851 955</u>	<u>25 876 570</u>
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Prêts-projets en cours (note 5)	26 658 946	18 124 111
Avance à la Force opérationnelle en Bosnie-Herzégovine	-	1 438 600
Placements à long terme (note 6)	64 824 449	56 275 785
Immobilisations (note 7)	1 591 515	1 589 941
	<u>93 074 910</u>	<u>77 428 437</u>
	<u>117 926 865</u>	<u>103 305 007</u>
ACTIF EN FIDUCIE		
Encaisse et placements	45 945 361	44 644 780
Sommes à recevoir	76 252	267 188
	<u>46 021 613</u>	<u>44 911 968</u>
	<u>163 948 478 \$</u>	<u>148 216 975 \$</u>
<u>PASSIF ET SOLDES DES FONDS</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et déductions payables pour employés	7 529 090 \$	8 168 641 \$
PASSIF EN FIDUCIE		
	<u>46 021 613</u>	<u>44 911 968</u>
	<u>53 550 703</u>	<u>53 080 609</u>
SOLDES DU FONDS		
Non affecté	105 347 271	89 285 540
Alloués à des subventions (note 8)		
Petits projets	1 331 633	1 584 633
Charges futures de personnel (public)	2 942 914	3 770 441
Charges futures d'assurance	775 957	495 752
	<u>110 397 775</u>	<u>95 136 366</u>
	<u>163 948 478 \$</u>	<u>148 216 975 \$</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration

..... Directeur

..... Directeur

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES MOUVEMENTS DES ACTIFS NETS
EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005**

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

Affectations internes

	<u>Surplus non affecté</u>	<u>Petits projets</u>	<u>Charges futures de personnel</u>	<u>Charges futures d'assurance</u>	<u>Au 3 avril 2005</u>	<u>Au 29 février 2004</u>
Solde, début de l'exercice	89 285 540 \$	1 584 633 \$	3 770 441 \$	495 752 \$	95 136 366 \$	85 739 537 \$
Revenus nets pour l'exercice	16 341 936	-	-	-	16 341 936	10 362 338
Dépenses (projets et personnel)	-	(253 000)	(827 527)	-	(1 080 527)	(965 509)
	16 341 936	(253 000)	(827 527)	-	15 261 409	9 396 829
Transferts inter-fonds (allocation)	(280 205)	-	-	280 205	-	-
Solde, fin de l'exercice	105 347 271 \$	1 331 633 \$	2 942 914 \$	775 957 \$	110 397 775 \$	95 136 366 \$

(voir notes jointes)

**FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES
EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005**

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

	Au 3 avril 2005	Au 29 février 2004
Revenus d'exploitation		
Revenus de placement (note 6)	8 899 512 \$	10 552 722 \$
Intérêt sur les prêts	893 197	679 387
Autres	366 845	208 687
	<u>10 159 554</u>	<u>11 440 796</u>
 Dépenses d'exploitation		
Gestion du FCFC	347 214	396 565
Intérêts versés aux fonds des bases/escadres, des mess, aux fiducies	2 863 353	2 581 341
Frais d'utilisation du FCFC	477 585	460 936
	<u>3 688 152</u>	<u>3 438 842</u>
 Revenus nets d'exploitation avant les dépenses indiquées plus bas et les contributions du FCFC	6 471 402	8 001 954
 Remboursement des fonds affectés antérieurement par les FNP à la recapitalisation des installations des PSP (note 4)	12 777 778	-
	<u>19 249 180</u>	<u>8 001 954</u>
 Contribution du FCFC		
Programmes		
Répartitions	355 395	302 848
Prêts radiés (note 5)	472 259	-
Projets d'immobilisation	-	6 208 324
Subvention de CANEX et des SF RARM au BEMM et autres	21 621	190 962
	<u>849 275</u>	<u>6 702 134</u>
Services et exploitation des FNP (note 9)	2 919 185	3 203 168
	<u>3 768 460</u>	<u>9 905 302</u>
 Revenus net (dépenses nettes) d'exploitation du FCFC	15 480 720	(1 903 348)
 Revenus nets (dépenses nettes) d'exploitation provenant de l'État - annexe A	(219 311)	11 300 177
	<u>15 261 409 \$</u>	<u>9 396 829 \$</u>

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

	<u>Au 3 avril 2005</u>	<u>Au 29 février 2004</u>
ENCAISSE PROVENANT DE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets	15 261 409 \$	9 396 829 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse - Amortissement	<u>614 094</u>	<u>350 128</u>
	15 875 503	9 746 957
Changements au niveau des :		
Intérêts courus à recevoir	182 550	301 507
Comptes clients	(1 652 682)	(11 205 061)
Charges payées d'avance	(88 904)	(154 856)
Comptes clients et retenues exigibles des employés	<u>(639 551)</u>	<u>(3 336 031)</u>
	13 676 916	(4 647 484)
Activités de financement		
Augmentation de prêts-projets en cours	<u>(8 814 529)</u>	<u>(1 748 646)</u>
Activités de placement		
Diminution (augmentation) des placements à long terme	(8 548 664)	4 489 820
Remboursement des avances à la FOBH	1 438 600	(1 600)
Achats d'immobilisations - nets	<u>(615 668)</u>	<u>(1 036 503)</u>
	<u>(7 725 732)</u>	<u>3 451 717</u>
Flux de trésorerie total (affectations)	(2 863 345)	(2 944 413)
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	<u>4 736 579</u>	<u>7 680 992</u>
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	<u>1 873 234 \$</u>	<u>4 736 579 \$</u>

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le Chef d'état-major de la Défense le 1^{er} février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et d'installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et de leurs familles.

En vertu de la partie 1 de *La loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions de ces états financiers se rapportent à l'activité en cours dans les bases militaires.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

a) Présentation financière et modification de la fin de l'année financière

Durant l'année financière 2004-2005, le conseil d'administration des Biens non publics a approuvé la modification de l'année financière pour la faire passer de la fin de février à la fin mars. Conséquemment, les états financiers annuels de 2004-2005 portent sur une période de 13 mois se terminant le 3 avril 2005. Les états financiers comparatifs de 2003-2004 présentent des données portant sur une période de 12 mois se terminant le 29 février 2004.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées en fonction de leur coût et sont amorties selon les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	9 % amortissement linéaire
Mobilier de bureau	12 % amortissement linéaire
Mobilier informatique	24 % amortissement linéaire

c) Encaisse et quasi-espèces

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements sont effectués au coût le plus bas et au meilleur marché. Une valeur juste des titres est fonction du prix du marché.

d) Placements à long terme

Les placements sont échangés activement afin de générer des capitaux, de l'intérêt et des revenus de dividendes. Les titres de participation sont enregistrés selon leur coût alors que les obligations et débetures sont enregistrées au coût de leur amortissement. Les primes d'obligations et les rabais sont amortis sur la période de placement. Les placements à long terme sont déclarés à leur valeur juste lorsque leur valeur baisse de façon non temporaire.

Le revenu de placement comprend l'intérêt, les gains et les pertes liés à la cession des titres de placement et des dividendes. Les gains et les pertes lors de la cession sont calculés en fonction du coût moyen du titre vendu.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

e) *Instruments financiers*

Les instruments financiers présentés dans le bilan se composent d'encaisse et de quasi-espèces, de comptes clients, de prêts-projets exigibles, de placements à long terme, de comptes fournisseurs et de retenues à percevoir des employés.

Les instruments financiers qui soumettent potentiellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisse, de placements, de comptes clients et de prêts-projets exigibles. En général, le FCFC place son encaisse et ses placements à court terme dans des obligations des gouvernements provincial et fédéral, dans des obligations de sociétés à cote de crédit élevée, et des acceptations bancaires.

Dans le cas des comptes clients, on considère que le risque de crédit est modéré en raison des taux de renouvellement historiquement élevés. Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, et de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois, été traditionnellement peu élevées, en partie parce que le Fonds administre les soldes de fonds de la plupart de ses créiteurs.

La juste valeur de l'encaisse, des quasi-espèces, des comptes clients, des prêts-projets, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés est approximativement égale à leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de leur échéance.

Le portefeuille du FCFC peut être libellé en devises étrangères jusqu'à concurrence de 18 % et le Fonds accepte les risques du marché liés aux fluctuations des taux de change des devises étrangères.

Le risque lié au taux d'intérêt est accru pour les prêts-projets exigibles, car les taux d'intérêt sont généralement fixés à 4 %. Le risque de cette nature est réduit dans le cas de placements à long terme en raison des dates d'échéance prolongées. Les taux pour les placements à court terme sont soumis à une plus grande volatilité qui est fonction de la stabilité du marché.

f) *Utilisations des prévisions budgétaires*

Conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, la préparation d'états financiers exige que les gestionnaires fassent des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants reportés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et des montants reportés de recettes et de dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

g) *Conversion de devises étrangères*

Les placements faits et payés en devises étrangères sont effectués à leur équivalent en dollars canadiens à la date d'acquisition. Le revenu reçu en devises étrangères est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de réception.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

3. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR

Dans son compte de banque centralisateur (CBC), le FCFC conserve une encaisse qu'il ne contrôle pas pour le compte d'autres fonds, fiducie et unités. Le FCFC contrôle l'intérêt gagné sur ces fonds, moins un pourcentage payé en retour aux unités et aux fonds. Les fonds des bases/escadres et des mess touchent 3 % et leurs administrateurs peuvent choisir de toucher le taux bancaire préférentiel plus 0,25 % ou le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % sur ses liquidités excédant son passif. Les comptes en fiducie des banques touchent un pourcentage variable en fonction des soldes et de l'option choisie.

	Au 3 avril 2005	Au 29 février 2004
Certificats de placement garantis et autres titres à revenu fixe	3 205 068 \$	5 603 927 \$
Encaisse	(41 438)	2 598 565
	3 163 630	8 202 492
Moins allocation de l'actif en fiducie	(1 290 396)	(3 465 913)
	1 873 234 \$	4 736 579 \$

4. MANQUE À GAGNER

Les états des revenus et des dépenses de la période de treize mois se terminant le 3 avril 2005 comprennent une affectation de l'État de 12 777 778 \$ aux fins du remboursement des montants puisés dans les fonds non publics pour financer le programme de recapitalisation des installations des Programmes de soutien du personnel. Au 3 avril 2005, les comptes débiteurs comprenaient la somme de 11 177 778 \$ à titre de revenu puisque le montant du revenu a été réduit de 1 600 000 \$ pour couvrir les dépenses engagées pour les installations extérieures de Borden dans le cadre du projet d'immobilisations du FCFC de l'année financière se terminant le 29 février 2004.

Les comptes clients incluent la somme de 13 896 258 \$ à percevoir de l'État pour combler le manque à gagner produit par les sommes insuffisantes fournies par l'État pour la prestation des services de gestion des ressources humaines et de la GI/TI aux activités des Programmes de soutien du personnel durant les années financières 1998 à 2004. La somme de 2 722 694 \$ s'applique particulièrement à l'exercice 2004 et a été incluse au poste des revenus des Programmes de soutien du personnel. Le solde de 11 173 564 \$ se rapportant à l'exercice précédent est présenté à titre de poste distinct à la rubrique Revenus nets et dépenses nettes d'exploitation des activités publiques à l'annexe A.

5. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une ligne de crédit de leur CBC lorsqu'ils sont déployés à diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005

modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

d'administration approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts spécifiques. Durant l'année, un prêt de 472 259 \$ (néant en 2004) a été exonéré.

	Au 3 avril 2005	Au 29 février 2004
Prêts à intérêt	29 274 451 \$	20 496 492 \$
Prêts sans intérêt	405 715	369 145
	<u>29 680 166</u>	<u>20 865 637</u>
Moins tranche courante	<u>(3 021 220)</u>	<u>(2 741 526)</u>
	<u>26 658 946 \$</u>	<u>18 124 111 \$</u>

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	Au 3 avril 2005		Au 29 février 2004	
	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>
Actions d'entreprises	52 936 250 \$	47 449 832 \$	46 197 375 \$	40 887 361 \$
Obligations du gouvernement	53 883 420	53 183 407	49 830 050	48 373 651
Titres à revenu fixe	9 378 445	8 846 175	8 513 348	8 193 640
	<u>116 198 115 \$</u>	<u>109 479 414 \$</u>	<u>104 540 773 \$</u>	<u>97 454 652</u>
Moins allocations en fiducie		<u>(44 654 965)</u>		<u>(41 178 867)</u>
		<u>(64 824 449) \$</u>		<u>56 275 785 \$</u>

Les échéances des obligations et débetures s'échelonnent de 2005 à 2035, la majorité des placements arrivant à échéance au bout de cinq à six ans. Les taux d'intérêt des obligations du gouvernement varient de 4,1 % à 7,75 %.

Le revenu des placements comprend les gains nets résultant de la vente des placements qui se sont élevées à 5 190 120 \$ (gains nets en 2004 : 6 599 076 \$).

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

7. IMMOBILISATIONS

	Au 3 avril 2005		Au 29 février 2004	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Améliorations locatives	- \$	- \$	- \$	8 142 \$
Mobilier de bureau	190 755	94 165	96 590	106 001
Équipement informatique	3 931 792	2 436 867	1 494 925	1 475 798
	4 122 547 \$	2 531 032 \$	1 591 515 \$	1 589 941

8. ACTIF NET AFFECTÉ À L'INTERNE

a) *Subventions de petits projets*

Le FCFC affecte chaque année un montant pour des projets spécifiques approuvés au cours de l'année.

b) *Charges futures de personnel (publiques)*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs de personnel des PSP, tels les indemnités de départ, coûts de recrutement, congés accumulés, congés de maternité, etc.

c) *Charges futures d'assurance*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs des réclamations d'assurance des FNP. Les montants ont été calculés en se fondant sur les économies réalisées sur les primes résultant de l'augmentation de la réserve conservée à titre d'auto-assurance qui se chiffre à 1 million de dollars pour chacune des pertes et des limites totales.

9. CONTRIBUTION DU FCFC AUX SERVICES ET AUX OPÉRATIONS DES FNP

Le FCFC fournit la somme de 2 919 185 \$ (3 203 168 \$ en 2004) à l'appui de la prestation des services et des opérations des FNP, tels la gestion de la comptabilité et des ressources humaines, la gestion et la technologie de l'information, le programme d'assurance consolidé et les frais organiques.

10. RESPONSABILITÉ EVENTUELLE

Le FCFC est éventuellement responsable de 466 500 \$ (523 000 \$ en 2004) en lettres de crédit consenties aux diverses régies provinciales des alcools au nom des mess d'unités.

11. ENGAGEMENTS

Au 3 avril 2005, le FCFC a approuvé des prêts aux bases et aux navires s'élevant à 2 846 711 \$ (3 505 981 \$ en 2004) qui n'ont pas encore été avancés.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

En outre, le Fonds a signé un contrat de diffusion radio et télévision par satellite dont le coût s'élève à environ 2 400 000 \$ pour la fin de l'année financière 2006. Ce contrat compte parmi les Programmes de soutien du personnel remboursés par l'État. Le montant figure aux états financiers au poste des dépenses nettes et des revenus publics nets d'exploitation des opérations de déploiement.

12 RÉGIME DE RETRAITE

Le Régime de retraite des employés des FNP est un régime de retraite à prestations déterminées offrant des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés du FCFC peuvent adhérer à ce régime. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2004, le passif net du régime dépasse l'actif net. Le FCFC évalue le solde de sa contribution pour combler ce manque à 1 344 958 \$, payable jusqu'à ce que ce déficit soit éliminé. Au cours de l'exercice 2005, le FCFC a cotisé 238 596 \$ (282 192 \$ en 2004) pour combler ce manque à gagner en plus de sa part normale d'employeur de 707 636 \$ (812 682 \$ en 2004). Les cotisations au régime sont comprises dans le poste Gestion du FCFC et Services et exploitation des FNP.

13 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, le FCFC a facturé d'autres établissements de l'organisation des fonds non publics pour des services de gestion de la comptabilité, des ressources humaines (RH), de la gestion et la technologie de l'information (GI/TI) et du programme d'assurance consolidé (PAC).

Ces transactions sont des pratiques normales et sont mesurées au montant d'échange, qui est le montant de compensation établi et approuvé par les entités apparentées. Les montants imputés figurent au tableau suivant.

	Au 3 avril 2005				Au 29 février 2004			
	CANEX	SF RARM	Mess des bases et des escadres	Total	CANEX	SF RARM	Mess des bases et des escadres	Total
Comptabilité	1 490 777	167 119	1 751 757	3 409 653	1 166 274	69 324	1 152 874	2 388 472
é	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
RH	608 914	194 528	1 184 516	1 987 958	683 255	138 374	888 425	1 710 054
GI/TI	276 759	246 244	-	523 003	250 000	202 566	-	452 566
PAC	353 003	-	508 599	861 602	436 972	-	123 653	560 625
	2 729 453	607 891	3 444 872	6 782 216	2 536 501	410 264	2 164 952	5 111 717
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES PUBLICS D'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE DE TREIZE MOIS CLOS LE 3 AVRIL 2005

(Comprend les données comparatives de l'exercice de douze mois clos le 29 février 2004)

	Au 3 avril 2005	Au 29 février 2004
Revenus	19 184 377 \$	18 861 401 \$
Soutien aux familles des militaires (C108)	59 230 836	53 946 520
Programmes de soutien du personnel (C 109) (note 4)	880 724	1 226 541
Autres	79 295 937	74 034 462
Dépenses		
Soutien aux familles des militaires	19 184 375	18 861 401
Gestion des PSP au QG et dans les bases	20 943 338	18 398 483
Conditionnement physique et sports militaires	7 373 021	6 720 003
Opérations de déploiement	10 099 010	11 024 430
Gestion de CANEX	1 973 584	1 938 336
Counselling et éducation des SF RARM	3 029 837	2 816 159
Promotion de la santé	3 830 082	3 450 815
Examen et vérification interne	1 158 392	1 027 683
Comptabilité des FNP	4 876 155	3 658 373
Ressources humaines des FNP	3 391 671	2 835 716
GI/TI	1 763 827	1 725 563
Divers	1 891 956	1 450 887
	79 515 248	73 907 849
Revenus nets publics d'exploitation (dépenses nettes)	(219 311)	126 613
Rajustement du financement des Programmes de soutien du personnel des années antérieures (note 4)	-	11 173 564
Revenus nets publics d'exploitation (dépenses nettes) après le rajustement	(219 311 \$)	11 300 177 \$

Régime de retraite des employés des Fonds non publics

États financiers

**Régime de retraite des employés des Fonds non publics des
Forces canadiennes**

Le 31 décembre 2004

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au président et aux membres du comité du régime de retraite des employés,
Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, les prestations constituées et le déficit du **Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes** pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 ainsi que les états de l'évolution du déficit, des prestations constituées et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et du déficit du Régime pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 et pour l'évolution du déficit, des prestations constituées et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Ernst + Young LLP

Comptables agréés
Ottawa, Canada,
Le 4 avril 2005

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

**ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
ET DES DROITS DE RENTE ET ÉTAT DU DÉFICIT**

Exercice clos le 31 décembre

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

	2004	2003
	\$	\$
Placements au marché <i>[note 3 et annexe A]</i>	79 249 518	66 252 820
Encaisse	881 479	568 138
Régime de retraite à percevoir <i>(note 4)</i>	2 128 406	–
Charges payées d'avance	12 526	12 198
Immobilisations <i>(note 5)</i>	–	9 947
	82 271 929	66 843 103
Moins : charges à payer	389 712	32 356
Actif net disponible pour le service des prestations	81 882 217	66 810 747

PRESTATIONS CONSTITUEES ET DÉFICIT

Valeur actuarielle des prestations constituées <i>(note 6)</i>	84 349 000	71 007 000
Déficit	(2 466 783)	(4 196 253)
Prestations constituées et déficit	81 882 217	66 810 747

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT

Exercice clos le 31 décembre

	2004	2003
	\$	\$
Déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées, début de l'exercice	(4 196 253)	(9 918 997)
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	15 071 470	12 316 744
Augmentation nette des prestations constituées	(13 342 000)	(6 594 000)
Déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux prestations constituées, fin de l'exercice	(2 466 783)	(4 196 253)

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

(note 6)

Exercice clos le 31 décembre

	2004	2003
	\$	\$
AUGMENTATION DES PRESTATIONS		
Intérêts sur les prestations constituées	4 861 987	4 380 055
Prestations constituées	11 383 400	5 961 919
Rajustement relatif à la valeur	934 292	-
Augmentation des prestations constituées	17 179 679	10 341 974
DIMINUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES		
Versements périodiques et remboursements	3 837 679	3 693 991
Rajustement relatif à la valeur	-	53 983
Diminution des prestations constituées	3 837 679	3 747 974
Augmentation nette des prestations constituées	13 342 000	6 594 000
Prestations constituées, début de l'exercice	71 007 000	64 413 000
Prestations constituées, fin de l'exercice (note 6)	84 349 000	71 007 000

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE
POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS**

Exercice clos le 31 décembre

	2004 \$	2003 \$
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations		
Employeur	6 748 346	6 386 325
Employés	5 312 673	2 284 260
	12 061 019	8 670 585
Placements		
Manque à gagner du marché	5 233 962	7 564 194
Revenus en intérêts	363 942	290 652
Revenus de dividendes	523 418	434 569
Pertes - devises	(12)	(615)
Gains (pertes) en capital – actions	1 777 836	(210 829)
	7 899 146	8 077 971
	19 960 165	16 748 556
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Retraits		
Service de la rente	3 169 413	3 105 454
Remboursements	668 266	588 537
	3 837 679	3 693 991
Frais d'exploitation		
Frais professionnels	555 235	204 056
Frais de gestion de placement	147 869	119 971
Droits de garde	38 409	111 980
Administration du régime	223 168	177 379
Divers	76 388	77 904
Amortissement	9 947	46 531
	1 051 016	737 821
	4 888 695	4 431 812
Augmentation nette de l'actif net pendant l'exercice	15 071 470	12 316 744
Actif net disponible pour le service des prestations, début de l'exercice	66 810 747	54 494 003
Actif net disponible pour le service des prestations, fin de l'exercice	81 882 217	66 810 747

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2004

1. DESCRIPTION DU RÉGIME DE RETRAITE

Le Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes a été établi en vertu des dispositions de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale* pour refléter l'accumulation des cotisations des employés et de l'employeur provenant des bases participantes, le transfert de ces fonds au dépositaire aux fins d'investissement ainsi que l'enregistrement de l'actif et du passif du Fonds. Le Régime est à prestations déterminées, il est intégré au Régime de retraite du Canada et au Régime de rentes du Québec et enregistré en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* du Canada. L'adhésion au Régime est obligatoire pour tous les employés à plein temps âgés de 18 ans et plus, ayant quatre années de service. Le Régime est financé par l'employé et l'employeur. L'employé contribue 4,5 % de son salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, et 6 % du revenu annualisé excédant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. L'employeur contribue des montants actuariels recommandés et suffisants pour compenser toute perte actuarielle et assurer des prestations de retraite aux membres durant l'année en cours. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2004.

Les employés qui satisfont aux modalités d'admissibilité ont droit à des prestations de pension annuelle, débutant à l'âge de 65 ans pour les années de service au 1^{er} janvier 1997 ou après, d'un montant égal à 1,5 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen, plus 2 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension depuis le 1^{er} janvier 1997, plus, pour les années de service avant le 1^{er} janvier 1997, le plus élevé de : a) 40 % des cotisations requises totales de l'employé avant le 1^{er} janvier 1997, b) 1,5 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997, ou c) 1,8 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 jusqu'à concurrence de 34 900 \$, plus 2,4 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 pour un revenu supérieur à 34 900 \$ mais inférieur à 52 350 \$ plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 excédant 52 350 \$ multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997. Les employés qui comptent moins de trois années de service sont seulement admissibles au plus élevé de a) ou de b) pour leurs années de service avant le 1^{er} janvier 1997. Le service de la rente a fait l'objet d'un rajustement ponctuel au taux de 75 % de l'indice des prix à la consommation. Le rajustement le plus récent a été effectué le 1^{er} janvier 2004.

Le chef de la direction a donné son aval à une initiative consistant à donner aux employés à plein temps et à temps partiel des Fonds non publics des Forces canadiennes l'occasion de racheter des années de service ouvrant droit à pension de la période d'attente auparavant obligatoire ou de la période d'attente volontaire. Le rachat des années de service a commencé en 2004. Le coût du rachat des années de service de la période d'attente auparavant obligatoire est partagé entre l'employé et l'employeur et le coût de la période d'attente volontaire est entièrement absorbé par l'employé.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2004

Selon le mode normal de règlement, la rente est versée la vie durant et 180 versements mensuels sont garantis. Si l'employé meurt avant d'avoir reçu 180 versements mensuels, le solde de ces mensualités continuera d'être versé au bénéficiaire. Si l'employé a un conjoint lorsqu'il prend sa retraite, l'option automatique entre en vigueur. Cette option consiste en une rente réversible au conjoint survivant correspondant à l'équivalent actuariel de la forme normale de rente versée pour la rente du vivant de l'employé et de son conjoint. La rente sera réduite à 60 % après le décès de l'employé. Cependant l'employé peut choisir une rente réversible dont la totalité est versée au conjoint survivant après le décès du participant. Si le mode normal de versement n'est pas retenu, la prestation payable est l'équivalent actuariel du mode normal de versement qui ne peut en aucun cas être supérieur à la rente qui serait payable selon le mode normal.

L'employé en service actif qui décide de prendre une retraite anticipée et qui satisfait à certains critères tels : a) être âgé de 55 ans au moment de la retraite ; b) avoir effectué au moins cinq ans de service ouvrant droit à une pension au moment de la retraite c) la somme de l'âge de l'employé plus le service ouvrant droit à la pension au moment de la retraite totalise au moins soixante-cinq, a le droit de toucher une prestation annuelle de raccordement payable en versements mensuels égaux correspondant à 15 \$ par mois par année de service complétée ouvrant droit à pension, jusqu'à un maximum de vingt ans. Cette prestation de raccordement est payable à compter de la date de début du versement des prestations de retraite anticipée et cesse à la première des dates suivantes, soit celle du versement du paiement précédant la date normale de retraite de l'employé soit celle du décès de l'employé.

Le revenu ouvrant droit à pension comprend le salaire de base, les heures supplémentaires et la rémunération au rendement, mais exclut les bonis et les autres rémunérations exceptionnelles. Le revenu moyen ouvrant droit à pension signifie le revenu moyen, à titre de participant au régime, des trois années consécutives les mieux rémunérées au cours des dix années précédant la date de la retraite. Si l'employé possède moins de trois années de service ouvrant droit à pension, son salaire réel moyen sera utilisé.

Les employés ayant dix années et plus de service ouvrant droit à pension peuvent prendre leur retraite à 60 ans et toucher immédiatement une pension non réduite. Les employés âgés de 50 ans ayant dix années ou plus de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 60^e anniversaire. Les employés âgés de 55 ans ayant moins de dix années de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 65^e anniversaire.

Les employés qui ont participé durant moins de deux ans au Régime de retraite et qui quittent leur emploi ont le droit de recevoir un remboursement de leurs contributions plus les intérêts. Aussi, après avoir contribué au Régime durant deux ans, les employés qui quittent leur emploi ont droit à une pension différée selon les dispositions du Régime et, selon les circonstances, peuvent transférer la valeur de leur rente de retraite dans un REER immobilisé, acheter une rente viagère différée ou transférer la valeur de leur rente de retraite dans le régime de retraite de leur nouvel employeur.

Si un membre du Régime meurt après avoir effectué moins de deux ans de service, son bénéficiaire reçoit le remboursement des cotisations versées par le membre, plus les intérêts.

Si le membre meurt après avoir cotisé au Régime durant plus de deux ans, le conjoint survivant a le droit de choisir entre les options suivantes : transférer les sommes dans un REER ou dans un compte de retraite immobilisé, acheter une rente viagère immédiate ou une rente viagère différée.

2. POLITIQUE COMPTABLE IMPORTANTE

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. L'actif des fonds, le passif, les cotisations et les dépenses sont déclarés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. PLACEMENTS DES AVOIRS DU RÉGIME

Les placements du régime, administrés par un fiduciaire indépendant, sont évalués sur le marché et représentent la valeur à la date du bilan qui pourrait être réalisé si de tels placements étaient convertis en espèces. Les pertes ou les gains en capital apparaissent dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations.

4. REVENUS DE PENSION

Les montants à percevoir de 2 128 406 \$ sont constitués des paiements périodiques de rachat de 1 018 360 \$ à percevoir des employés au moyen de 121 paiements égaux, de transferts de 995 880 \$ à percevoir des REER des employés et de la cotisation de l'employeur à verser, qui s'établit à 114 166 \$.

5. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût \$	Amortissement accumulé \$	Coût \$	Amortissement accumulé \$
Logiciel	-	-	216 143	206 196
Amortissement accumulé	-	-	(206 196)	-
Valeur comptable nette	-	-	9 947	-

Les immobilisations sont consignées à leur valeur et amorties en ligne droite sur leur durée de vie approximative à raison de 24 % par an. Les biens seront amortis en 2004 et ont été retranchés des comptes au 31 décembre 2004.

6. PRESTATIONS CONSTITUÉES

Les prestations constituées sont déterminées par des calculs actuariels qui établissent les montants nécessaires pour se conformer aux obligations futures du service des prestations pour les membres actifs et retraités à la date du bilan. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de retraite a été faite au 31 décembre 2004 par William M. Mercer Human Resources Consulting, actuaires du Régime. La prochaine évaluation actuarielle devrait avoir lieu le 31 décembre 2005. Les hypothèses importantes utilisées sont :

- l'espérance de vie des participants telle qu'elle figure au taux de mortalité gradué avant marge de 1994
- taux d'intérêt de 6,5 %
- taux d'indexation des salaires de 4,25 %.

Durant l'année financière se terminant le 31 décembre 2004, les prestations constituées ont augmenté de 934 292 \$ en raison de l'inclusion d'un taux d'augmentation salariale de 0,25 % dans les calculs de l'évaluation actuarielle, comparativement à l'année précédente, et d'une augmentation de 4 331 000 \$ attribuable au rachat des années de service. L'augmentation nette de 8 076 708 \$ qui reste est le résultat des intérêts accumulés sur les prestations constituées, les prestations accumulées, les paiements annuels et les remboursements effectués durant cette période.

7. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle du présent exercice.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

PLACEMENTS

Annexe A

Exercice clos le 31 décembre

	2004		2003	
	Marché	Coût d'acquisition	Marché	Coût d'acquisition
	\$	\$	\$	\$
ACTIONS				
Titres canadiens	35 516 819	27 891 651	28 001 853	22 733 414
Fonds indiciels d'actions US	7 924 095	5 725 325	10 470 974	9 377 784
Fonds indiciels EAFA	11 418 237	10 142 907	7 081 104	5 725 325
	54 859 151	43 759 883	45 553 931	37 836 523
OBLIGATIONS ET DÉBENTURES				
Fonds indiciels d'obligations	15 482 034	13 433 033	13 096 885	12 033 033
Obligations à rendement réel du gouvernement canadien	7 421 486	5 571 708	6 554 534	5 571 708
	22 903 520	19 004 741	19 651 419	17 604 741
Billets à court terme	1 298 043	1 298 043	898 578	898 578
AUTRES				
État des revenus de placement	109 334	109 334	76 476	76 476
Espèces	79 470	79 470	72 416	72 416
	1 486 847	1 486 847	1 047 470	1 047 470
Total des placements	79 249 518	64 251 471	66 252 820	56 488 734

Voir notes jointe

Section 6

**Régime de rémunération de
la haute direction de l'ASPFC**

Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC
Année financière 2004-2005

L'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC) gère ses activités en tenant compte de deux principes fondamentaux : « les gens comptent » et « mettre l'accent sur le client », la clientèle étant les hommes et les femmes des Forces canadiennes (FC) ainsi que leurs familles. Notre raison d'être est exprimée par notre devise, *À votre service*. C'est en bâtissant et en retenant un effectif solide et motivé que le Personnel des fonds non publics (FNP) des Forces canadiennes atteindra son objectif.

En tant que chef de la direction de l'ASPFC, je dois veiller à ce que le Personnel des FNP, chargé d'appuyer les membres des FC et leurs familles, bénéficie d'un solide cadre de gestion des ressources humaines. La rémunération et les mesures de rendement jouent un rôle important dans le cadre de ce processus. Les systèmes de récompenses et de reconnaissance ont toujours été des éléments de taille lorsqu'il s'agissait de motiver les employés et de reconnaître l'excellence de leur travail. Ceci vaut pour toutes les catégories d'employés, y compris ceux de catégorie III, c'est-à-dire la haute direction.

Cependant, au cours de l'AF 2004-2005, le comité de la rémunération et des ressources humaines du conseil d'administration des Biens non publics (CA BNP) a examiné la rémunération des employés de catégorie III. Ce comité a formulé ses recommandations au Chef d'état-major de la Défense qui, à la lumière des conseils du CA BNP, a demandé d'apporter des modifications au régime de rémunération de la haute direction pour l'aligner davantage sur celui du secteur public. Chaque poste de catégorie III a été comparé aux postes de la catégorie de la direction (EX) du Conseil du Trésor (CT) pour en déterminer l'équivalence et la rémunération monétaire (le salaire et la rémunération au rendement) a été rajustée selon les lignes directrices du CT correspondant à la catégorie pertinente. Des rajustements ont aussi été apportés à la rémunération non monétaire, selon les limites permises par le statut d'employeur distinct du Personnel des fonds non publics.

Conformément à nos valeurs en ce qui concerne la responsabilisation et la transparence, ce document expose le régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC et il est joint à notre rapport annuel de 2004-2005. Il s'agit cependant de la dernière fois, car j'ai l'intention d'intégrer le régime de rémunération des employés de catégorie III à notre Manuel des politiques et des procédures en gestion des ressources humaines d'ici la fin de la prochaine année financière.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef de la direction,



Major-général D. W. Langton